



## INSCRIRE SON ENFANT AU LYCÉE

Une fois son orientation déterminée, la procédure d'affectation au lycée de votre enfant peut commencer. Les demandes d'affectation sont examinées avec l'aide de l'outil Affelnet-Lycée qui tient compte de l'ordre des vœux, des résultats scolaires et du nombre de places offertes dans les formations demandées. Le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) prononce ensuite la décision d'affectation.

### EN BREF

- La procédure d'affectation au lycée se fait après les décisions d'orientation ;
- Au troisième trimestre, remplir le dossier d'affectation ;
- Le collège intègre lui-même le dossier de votre enfant dans Affelnet-Lycée.

### Les temps forts de l'affectation

Les procédures d'orientation puis d'affectation de votre enfant au lycée commencent au début de l'année de 3e.

- **Dès le début d'année scolaire** : avec l'aide du professeur principal et du personnel d'orientation, vous réfléchissez avec votre enfant à son orientation, et parallèlement, aux formations et aux établissements qu'il vise pour la rentrée scolaire suivante ;
- **Au troisième trimestre, entre avril et juin** : vous recevez la décision d'orientation. Vous formulez des demandes précises de formations et d'établissements ;
- **Fin juin** : le directeur académique des services de l'éducation nationale prononce l'affectation de votre enfant ;
- **Début juillet** : quand votre enfant est affecté, n'oubliez pas d'aller l'inscrire au plus vite dans son futur lycée.

### Affelnet : mode d'emploi

Affelnet-Lycée est un outil utilisé par les équipes éducatives afin de faciliter la procédure d'affectation de votre enfant. Vous n'avez donc pas accès à Affelnet-Lycée : c'est l'équipe éducative qui se charge d'y reporter les vœux que vous avez formulés avec votre enfant sur le dossier d'affectation. Elle renseigne aussi les autres informations prises en compte pour l'étude des dossiers.

Les objectifs visés par Affelnet-Lycée sont :

- la transparence : il peut être rendu compte de tous les éléments retenus pour examiner les dossiers.
- l'égalité de traitement : tous les élèves d'un même secteur, quel que soit leur collège d'origine, sont traités de la même façon.

Il faut donc remplir le dossier d'affectation avec le plus de soin possible et **classer soigneusement vos vœux par ordre de préférence**. Le nombre de vœux dépend de l'académie dans laquelle votre enfant est scolarisé. Il est recommandé d'en formuler plusieurs.

- Pour la seconde générale et technologique, formulez au moins un vœu sur

- un lycée du secteur de votre domicile.
- Pour la voie professionnelle :
    - demandez le maximum d'établissements habilités à former votre enfant à la profession de son choix ;
    - pensez aussi aux démarches possibles auprès des centres de formation d'apprentis.
  - L'ordre des vœux doit être guidé par le désir et la motivation de votre enfant pour la formation demandée. Lorsqu' aucun vœu ne peut être satisfait, il est possible de procéder à une nouvelle demande. L'établissement de votre enfant pourra vous en préciser les modalités et vous accompagner dans cette démarche.
  - Si vous avez la moindre interrogation, vous pouvez demander de l'aide au professeur principal.

## À SAVOIR

**Les diplômes de la voie professionnelle peuvent être préparés dans un lycée professionnel ou par apprentissage dans un centre de formation des apprentis (CFA).**

En lycée professionnel, les élèves passent la majorité de leur temps dans l'établissement scolaire et font des stages en entreprise.

En CFA, durant toute l'année, les élèves alternent entre des cours dans le centre de formation et des périodes en entreprise chez un employeur appelé maître d'apprentissage.

Pour poursuivre une formation en apprentissage, vous devez vous adresser directement au CFA et rechercher un employeur. La signature d'un contrat d'apprentissage conditionne l'inscription.

Une fois votre dossier validé, les dossiers sont classés pour chaque lycée demandé. Les critères pris en compte sont :

- votre lieu d'habitation ;
- les résultats scolaires de votre enfant ;
- son statut éventuel de boursier ;
- l'avis des chefs d'établissement d'origine et/ou d'accueil ;
- parfois l'avis d'une commission préalable à l'affectation.

## Le secteur géographique

Pour la seconde générale et technologique, votre domicile fait partie de la zone d'un ou plusieurs lycées. Votre enfant est prioritaire pour y être affecté.

Vers la voie professionnelle (seconde professionnelle et première année de CAP), le secteur est élargi et correspond le plus souvent à l'ensemble de l'académie.

## À SAVOIR

**L'élève reconnu en situation de handicap bénéficie d'une priorité d'affectation**, afin de lui assurer à la fois le droit à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile et un parcours scolaire adapté et continu. L'enseignant référent et l'équipe de suivi de

## L'équipe du collège est là pour vous aider

Le **professeur principal** peut vous renseigner sur l'affectation au lycée.

Les **réunions parents-professeurs** organisées par le collège sont l'occasion d'échanger sur les demandes d'affectation que vous formulez avec votre enfant.

Le **psychologue de l'éducation nationale** peut également vous recevoir en entretien au collège ou au centre d'information et d'orientation (CIO) pour faire le point. Vous pouvez aussi le voir lors de la réunion organisée par le chef d'établissement pour présenter la procédure d'affectation et les différentes poursuites d'études après la classe de 3e.

**L'ORIENTATION & L'AFFECTION DE VOTRE ENFANT** CLASSE DE 3<sup>e</sup>

En 3<sup>e</sup>, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

**LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET**

**1 LE TEMPS DE LA RÉFLEXION**

**Informez-vous précisément** sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6<sup>e</sup> dans le **parcours Avenir**.

**Prenez part à un entretien individuel d'orientation** qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.

**OCT. DÉC.**

**2 LE TEMPS DU DIALOGUE**

**Renseignez la fiche de dialogue** remise par le collège avec vos demandes provisoires d'orientation : 2<sup>de</sup> générale et technologique, 2<sup>de</sup> professionnelle, première année de CAP.

**JANV. FÉV.**

**3 2<sup>e</sup> conseil de classe** qui formule des propositions provisoires d'orientation.

**MARS**

**3**

## LE TEMPS DU CHOIX



**Indiquez vos choix définitifs** d'orientation sur la fiche de dialogue et vos choix d'établissements sur le dossier de demande d'affectation au lycée (ainsi que les enseignements ou spécialités demandés).



**3<sup>e</sup> conseil de classe** qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.



Vous recevez la notification d'affectation au lycée qui précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**



### L'affectation au lycée dans votre académie

Le chef d'établissement saisit les vœux d'affectation de chaque élève dans **l'application nationale Affelnet**.

Le recteur prend en compte



les vœux de la famille



le secteur géographique

Il peut aussi prendre en compte



les résultats scolaires



l'avis des chefs d'établissements d'origine et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.



Ministère de l'Éducation nationale - mise à jour mars 2018

#### À SAVOIR

##### Bac 2021

En 2021 le baccalauréat évoluera et reposera pour une part sur un **contrôle continu** et pour une autre part sur des **épreuves terminales**.

**L'épreuve anticipée écrite et orale de français** se déroulera comme aujourd'hui en fin de première.

**En terminale, deux épreuves écrites portant sur les enseignements de spécialité auront lieu au printemps et deux épreuves se dérouleront en juin** : l'écrit de philosophie et l'oral préparé au long des années de première et terminale (cycle terminal).

**Le contrôle continu sera composé d'épreuves communes** organisées pendant le cycle terminal.

Pour aider les élèves qui s'orientent vers un bac général à choisir leurs enseignements de spécialité, l'Onisep a développé Horizons 2021, un outil pour tester les différentes combinaisons d'enseignements de spécialité de manière personnalisée. Le ministère de l'Éducation nationale édite également une carte pour tout savoir sur les enseignements de spécialité proposés dans les lycées de votre académie.

#### **POUR ALLER PLUS LOIN**

- Pour aider votre enfant à travailler son projet d'orientation, retrouvez les ressources [Onisep](#)
- Toutes les informations sur le nouveau bac sont sur le site [quandjepasselebac.education.fr](http://quandjepasselebac.education.fr)

Publié le 23 mai 2019